

Dépliant pour les séances des groupes
Novembre 2022

22.042né Budget 2022. Supplément II

	Budget 2022 (incl. supplément I)	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	du 16 décembre 2021, 15 mars 2022 et 16 juin 2022	du 16 septembre 2022	des 2 novembre 2022 et 9 novembre 2022	du 9 novembre 2022	du 15 novembre 2022	
				Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES						
2 DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES						
202 Département fédéral des affaires étrangères						
				Majorité	Minorité (Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
- A231.0332 Actions humanitaires	456 567 400	-	76 000 000	152 000 000		Proposition commune des positions 202/A231.0332 et 704/A231.0210

			Budget 2022 (incl. Supplément I)	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE							
704	Secrétariat d'Etat à l'économie							
18	A231.0210	Coopération économique au développement, pays de l'Est	79 382 800	10 000 000	34 000 000	Majorité Minorité (Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		Proposition commune des positions 202/A231.0332 et 704/A231.0210
58 000 000								
8	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION							
805	Office fédéral de l'énergie							
-	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93 476 500	-	10 000 000*	encore ouvert* (0)		Avance de 10 000 000 demandée par le Conseil fédéral et encore en suspens à la DélFin. *Lors de leur examen préalable, la CdF-N ne disposait pas de la 2ème annonce tardive du Conseil fédéral (état délibérations CdF-N entre parenthèses, examen préalable le 28.11.2022).
21	A202.0191	Centrales de réserve	-	160 000 000	191 500 000*	encore ouvert* (160 000 000)		Avance de 160 000 000 demandée par le Conseil fédéral et accordé par la DélFin le 02.09.2022. Avance supplémentaire de 31 500 000 encore en suspens à la DélFin. *Lors de leur examen préalable, la CdF-N ne disposait pas de la 2ème annonce tardive du Conseil fédéral (état délibérations CdF-N entre parenthèses, examen préalable le 28.11.2022).

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats Fr.	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit d'engagement (V) - Crédit de charges (A)			Fr.	Fr.			
Crédit d'engagement sollicité par la voie du supplément II au budget 2022							
Soumis au frein aux dépenses							
8	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION						
805	Office fédéral de l'énergie						
24	V0377.00 A202.0191	Centrale de réserve Birr 2022-2026	470 000 000	485 000 000*	<i>encore ouvert*</i> (470 000 000)		Crédit d'engagement de 470 000 000 demandée dans le cadre d'une procédure d'urgence par le Conseil fédéral et accordé par la DélFin le 02.09.2022. Augmentation du crédit de 15 000 000 encore en suspens à la DélFin.
-	V0382.00 A202.0191	Groupes électroqènes de secours	-	46 500 000*	<i>encore ouvert*</i> (0)		*Lors de leur examen préalable, la CdF-N ne disposait pas de la 2ème annonce tardive du Conseil fédéral (état délibérations CdF-N entre parenthèses, examen préalable le 28.11.2022).
							Crédit d'engagement de 46 500 000 demandée dans le cadre d'une procédure d'urgence par le Conseil fédéral et encore en suspens à la DélFin.
							*Lors de leur examen préalable, la CdF-N ne disposait pas de la 2ème annonce tardive du Conseil fédéral (état délibérations CdF-N entre parenthèses, examen préalable le 28.11.2022).

		Crédits d'engagement autorisés antérieurement Fr.	Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats Fr.	Remarques
Crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement							
Soumis au frein aux dépenses							
2	DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES						
202	Département fédéral des affaires étrangères						
-	V0025.05 A231.0332 A231.0333	Aide humanitaire internationale 2021–2024	2 206 000 000	-	76 000 000		
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE						
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation						
-	V0021.05 A231.0336 A231.0210	Coopération au développement Est 2021–2024	1 025 000 000	-	24 000 000		

**Arrêté fédéral II
concernant le supplément II au budget
2022**

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution fédérale¹,
vu le message du Conseil fédéral du 16 septembre
2022² et les annonces tardives du Conseil fédéral des
2 novembre 2022 et 9 novembre 2022,

*arrête :***Art. 1 Crédits supplémentaires**

Pour l'année 2022, les crédits budgétaires ci-après sont
ouverts au titre de la deuxième partie du second
supplément au budget 2022 de la Confédération suisse,
selon liste spéciale:

	francs	
a. Compte de résultats : charges de		
	1 615 918 000	... 1 757 418 000
b. Domaine des investissements : dépenses de		
	8 200 000	

¹ RS 101² Non publié dans la FF

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 1 624 118 000 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2022.

... de 1 765 618 000 francs...

Art. 3 Frein à l'endettement

Le plafond des dépenses totales défini à l'art. 6 de l'arrêté fédéral la du 16 décembre 2021 concernant le budget pour l'année 2022³ est, conformément à l'art. 126, al. 3, de la Constitution, augmenté de 909 700 000 francs.

Art. 4 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

¹ Un crédit d'engagement de 146 000 000 francs est autorisé au titre des «Constructions EPF 2022, SwissTech Convention Center (STCC)».

² Un crédit additionnel de 60 000 000 de francs destiné à l'augmentation du crédit d'engagement «Acquisition de matériel sanitaire et de vaccins (COVID-19)» est autorisé.

Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels

Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels

Art. 4 ▼ Frein aux dépenses

Art. 4 ▼ Frein aux dépenses

³ FF 2022 XXXX

³ Un crédit d'engagement de 470 000 000 francs est autorisé pour la «Centrale de réserve Birr 2022-2026».

... de 485 000 000 francs ...

*encore ouvert**

*Lors de leur examen préalable, la CdF-N ne disposait pas de la 2ème annonce tardive du Conseil fédéral (examen préalable le 28.11.2022).

⁴ Un crédit additionnel de 76 000 000 de francs destiné à l'augmentation du crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2021–2024» est autorisé.

⁵ Un crédit additionnel de 24 000 000 de francs destiné à l'augmentation du crédit d'engagement «Coopération au développement Est 2021–2024» est autorisé.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

**Arrêté fédéral III
relatif à un crédit d'engagement pour
l'utilisation de groupes électrogènes de
secours pour la réserve d'hiver 2022-
2026**

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution fédérale¹,
vu l'annonces tardives du Conseil fédéral du
9 novembre 2022,

arrête :

Art. 1 Crédits supplémentaires

Conformément à l'art. 5, al. 4, en relation avec l'art. 38
de la loi fédérale du 17 juin 2016 sur
l'approvisionnement économique du pays (LAP)² et
l'art. 10, al. 2, de l'ordonnance du 10 mai 2017 sur
l'approvisionnement économique du pays (OAEP)³, un
crédit d'engagement de 46,5 millions de francs est
autorisé pour l'utilisation de groupes électrogènes de
secours pour la réserve d'hiver pour les années 2022 à
2026.

¹ RS 101

² RS 531

³ RS 531.11

*encore ouvert**

Art. 1 ▼ Frein aux dépenses

Art. 1 ▼ Frein aux dépenses

*Lors de leur examen
préalable, la CdF-N ne
disposait pas de la 2ème
annonce tardive du
Conseil fédéral ni de
l'arrêté fédéral III
(examen préalable le
28.11.2022).

Projet
du Conseil fédéral
(annonce tardive)

Art. 2 Estimations du renchérissement

Le crédit d'engagement est fondé sur l'indice suisse
des prix à la consommation de septembre 2022 (104,5
points; décembre 2020 = 100 points) et sur les
estimations du renchérissement suivantes:

2023: +2,3 Prozent

2024: +0,8 Prozent

2025: +0,9 Prozent

2026: +0,9 Prozent

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

C 2